

M. G

Nancy, le 11/10/2008

54000 NANCY

M / Réf : Litige n° 15
V / Réf : 204 374

GDF
23 Rue Philibert delorme
75840 PARIS CEDEX 17

RECOMMANDE AVEC AR

Messieurs,

Disposant d'un point d'accès Gaz depuis de nombreuses années, j'ai reçu début septembre une facture de régularisation indiquant un montant du selon relevé réel de 28.62 € (annexe 1). Il est précisé que je dispose d'un avoir de 8.86 € reprenant l'avoir de septembre 2007 de 4.68 € et du solde de 2008 soit 4,16 €. Il est à noter que ma consommation est de 0. Cette information est correcte dès lors que je n'ai pas consommé de gaz. Je souhaite garder les tarifs régulés.

A ce document était joint un courrier m'indiquant le montant du prélèvement mensuel effectué pour la période novembre 2008/2009 (annexe 2) soit 33.60 € répartis en dix mensualités de 3.36 € Aucune information ne m'a été donnée sur la base du calcul de l'échéance. Il est à noter qu'aucune information n'est communiquée sur le mode et la date de remboursement de l'avoir de 8.86 €

J'ai contacté par téléphone le service client le jeudi 12/09/2008. J'ai souhaité que l'échéancier soit revu à la somme due selon les conditions générales soit 2.86 € et non 3,36 € Cette demande a été acceptée sans difficulté.

J'ai ensuite demandé le remboursement des 8.86 €. Il m'a été indiqué que cela avait été effectué. J'ai contesté cette réponse et après une discussion interrompue à deux reprises, mon interlocutrice m'a indiqué que cette somme avait été imputée en diminution de mon échéancier. La somme de 33.60 € représentant le solde ! Selon cette réponse, cela signifie que vous avez estimé ma facture à 42.46 €

Echéancier 33.60 € / an + 8.86 € = 42.46 € réglé par imputation de mon avoir de 8.86 € et du prélèvement de 33.60 € sans tenir compte de la situation réelle

Vous me faites donc payer un surplus considérable qui n'a pas lieu d'exister en inventant des écritures comptables non communiquées pour arriver à un équilibre artificiel de mon compte. .

Malgré ma forte demande, il m'a été précisé que je ne serais pas remboursé. J'ai demandé une confirmation écrite de cette novation comptable. Mon interlocutrice m'a confirmé que je recevrais cette information par courrier

Le mardi 16/09/2008, j'ai reçu un nouvel échéancier me ramenant mon prélèvement à 2.86 € mais pas un mot sur la non restitution de mes 8.86 €. J'ai appelé la plate forme le jeudi 18/09. Mon interlocuteur a paru surpris de ma demande et m'a indiqué que je serais remboursé par virement. Il m'a indiqué que cela apparaissait sur son écran...

Nous sommes le 11/10/2008 et je n'ai pas cette somme. Un nouvel appel à vos services a confirmé le fait que je n'étais pas remboursé. Mon interlocutrice m'a proposé d'imputer cette somme sur mes mensualités ! J'ai refusé cette offre.

Je vous informe donc que je vais déposer plainte pour escroquerie auprès de M. Le Procureur de la République de Paris. Cet acte judiciaire est maintenu quelque soit la suite donnée à cette affaire. Je n'accepte pas ces méthodes...

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de mes salutations

G...